



MAFAP SPAANA

Monitoring African Food and Agricultural Policies
Suivi des politiques agricoles et alimentaires en Afrique

ANALYSE DES INCITATIONS ET PENALISATIONS POUR L'HUILE DE COTON AU BURKINA FASO

JUILLET 2013



Cette note est produite par le projet de suivi des politiques agricoles et alimentaires en Afrique (SPAAA).

Il s'agit d'un document technique destiné principalement à un usage interne qui sera éventuellement utilisé pour produire le rapport national du projet SPAAA. Cette note technique sera mise à jour au fur et à mesure que de nouvelles données deviennent disponibles.

Le projet SPAAA est mis en œuvre par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) avec la collaboration de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et des partenaires nationaux dans les pays participants.

Ce projet est soutenu financièrement par la Fondation Bill & Melinda Gates, l'Agence américaine pour le développement international (USAID) et la FAO.

L'analyse présentée dans ce document est le résultat des partenariats établis, dans le cadre du projet SPAAA, avec les gouvernements des pays participants et diverses institutions nationales.

Pour en savoir plus: <http://www.fao.org/mafap/accueil-du-spaaa/fr/>

Citation suggérée:

Guissou R., Ilboudo F., 2013. Analyse des incitations et pénalisations pour l'huile de coton au Burkina Faso. Série notes techniques, SPAAA, FAO, Rome.

© FAO 2013

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

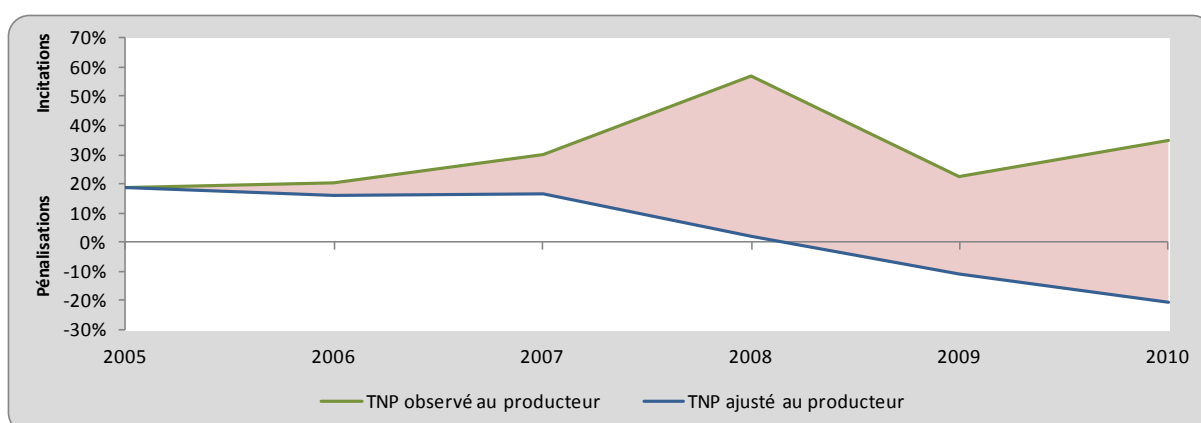
Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à www.fao.org/contact-us/licence-request ou adressée par courriel à copyright@fao.org.

Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être achetés par courriel adressé à publications-sales@fao.org.

RÉSUMÉ DE LA NOTE

Produit : Huile de coton
Période d'analyse: 2005 – 2010
Statut d'échange : Importé sur toute la période (huile de palme)

- L'huile de coton est l'huile alimentaire industriellement produite dans le pays n'est pas suffisante pour couvrir la demande locale. L'huile de palme est ainsi considérée comme un substitut parfait de l'huile de coton dans le pays et est, par conséquent, utilisée comme le produit importé auquel l'huile de coton domestique est comparée.
- Burkina Faso a une capacité de production annuelle moyenne estimée à 20 000 tonnes. Cependant, force est de constater que cette capacité est fortement sous exploitée, moins de 20 tonnes ont été produites entre 2006 et 2010, soit 0,1 pour cent de la capacité de production.
- Aucune mesure spécifique à l'huile de coton n'a à jour été adoptée par le Gouvernement du Burkina Faso. Toutes les politiques engagées dans le domaine du coton, même si celles-ci vont au-delà de la production du coton graine, se limitent à la fibre de coton, sans intervenir de façon explicite dans la trituration de la graine.



- Les acteurs de la filière de l'huile de coton sont protégés dans leurs activités respectives sur l'ensemble de la période, avec un niveau de protection plus important pour les grossistes que pour les usines. Le niveau d'incitation a diminué au cours de la période étudiée (2005-2010) et en particulier au moment de la crise des prix alimentaires de 2008/09.
- En dépit de la protection observée au niveau des producteurs, le secteur oléagineux a du mal à se développer dans le pays et semble ne pas présenter le niveau de compétitivité requis face à l'huile importée.

Table des matières

RÉSUMÉ DE LA NOTE	3
1. Objet de la note.....	5
2. CONTEXTE DU PRODUIT	6
PRODUCTION.....	7
CONSOMMATION/UTILISATION.....	10
COMMERCIALISATION ET ECHANGES	11
BREVE DESCRIPTION DE LA COMMERCIALISATION ET TRANSFORMATION	13
DECISIONS ET MESURES POLITIQUES.....	14
3. BESOINS EN DONNÉES, DESCRIPTION ET CALCUL DES INDICATEURS.....	16
STATUT D’ECHANGE DES PRODUITS	16
PRIX ETALONS.....	17
PRIX DOMESTIQUES	17
TAUX DE CHANGE.....	19
COUTS D’ACCES.....	19
VUE D’ENSEMBLE DES DONNEES	23
CALCUL DES INDICATEURS	25
4. Analyse des incitations et pénalisations par les prix de l’huile DE COTON	28
5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS PRÉLIMINAIRES	31
MESSAGE PRINCIPAL	31
RECOMMANDATIONS PRÉLIMINAIRES.....	31
LIMITATIONS	32
Bibliographie	33
ANNEXE I: Méthodologie utilisée.....	34
ANNEXE II: Données et calculs utilisés dans l’analyse.....	35
ANNEXE III: Plans palmiers en Côte d’Ivoire.....	36

1. Objet de la note

Cette note technique décrit et analyse les incitations et les pénalisations sur les marchés pour l'huile de coton produite au Burkina Faso. Elle représente un document technique destiné à alimenter le rapport-pays SPAAA.

A cette fin, nous comparons les moyennes annuelles des prix au producteur et au marché de gros avec les prix de référence calculés sur la base du prix du même produit sur le marché international (sous-régional dans le cas de cette note). Les écarts entre les prix de référence et les prix le long de la filière indiquent dans quelle mesure les incitations (écarts positifs) ou les pénalisations (écarts négatifs) existent au niveau de la ferme et du marché de gros. Le taux nominal de protection (TNP) permet d'exprimer ces écarts en termes relatifs. Ces indicateurs clés sont utilisés afin de mettre en évidence les effets des politiques et des écarts de développement des marchés sur les prix.

La note commence par un bref examen de la production, la consommation, du commerce et des décisions de politiques et mesures affectant le marché du produit. Elle fournit ensuite une description détaillée de la façon dont les éléments clés pour l'analyse des prix ont été obtenus. Les indicateurs MAFAP/SPAAA sont ensuite calculés avec ces données et interprétés par une mise en relation avec les politiques existantes et les caractéristiques du marché. L'analyse effectuée est spécifique au produit et au pays et couvre la période 2005-2010. Les indicateurs ont été calculés en utilisant les données disponibles provenant de différentes sources pour cette période et sont décrits dans le Chapitre 3.

Les résultats de cette analyse sont destinés aux acteurs impliqués dans l'élaboration des politiques agricoles et alimentaires. Ils peuvent aussi servir d'ingrédient pour un dialogue politique fondé sur des faits au niveau national ou régional.

Cette note technique ne doit pas être interprétée comme une analyse de la filière ou une description détaillée de la production, de la consommation ou de la structure des échanges. Toutes les informations relatives à ces domaines sont présentées uniquement dans le but de fournir des éléments de contexte sur le produit étudié, d'aider à comprendre les grandes tendances et de faciliter l'interprétation des indicateurs.

Toutes les informations sont préliminaires et susceptibles d'être examinées à nouveau avant toute validation.

2. CONTEXTE DU PRODUIT

Les performances du secteur agricole du pays sont fortement tributaires des aléas climatiques et se caractérisent par une importante variabilité inter annuelles des rendements agricoles, fluctuations qui sont la cause principale des problèmes de sécurité alimentaire.

Selon les données de l'enquête permanente agricole (DPSAA 2010), la production céréalière du Burkina Faso durant les cinq dernières années a été comprise entre 3 et 4,6 millions de tonnes et le disponible céréalier pour l'alimentation des populations a été compris entre 2,5 et 3,8 millions de tonnes. En année de bonne pluviométrie, le pays peut donc disposer d'un potentiel de production juste suffisant pour satisfaire sa demande intérieure en céréales traditionnelles (mil, sorgho, maïs). La plus grande partie de la production étant consommée (80 à 85 pour cent) par les ménages paysans eux-mêmes, la situation alimentaire du pays oscille entre viabilité et vulnérabilité. En outre, plusieurs facteurs accroissent la vulnérabilité du pays à l'insécurité alimentaire d'une part et réduisent la compétitivité des produits locaux d'autre part. Il s'agit d'abord de la forte dépendance du pays aux importations, rendant sa balance commerciale structurellement déficitaire. En 2009 par exemple, le solde commercial du pays accusait un déficit de l'ordre de 565,26 milliards de francs CFA (FCFA) (INSD, 2009). On peut également citer l'incapacité du pays à influencer les prix sur le marché international faisant de lui un preneur de prix, ainsi que les coûts de production relativement élevés auxquels font face ses industries locales.

Les huiles végétales alimentaires, qui sont pour le pays des produits de grande consommation et en grande partie importés (32 pour cent des besoins en 2001, selon l'Organisation mondiale du commerce [OMC] dans l'examen des politiques commerciales du Burkina Faso) sont des cas illustratifs de la vulnérabilité du marché intérieur face à l'environnement international. En effet, l'huile de coton qui est l'huile alimentaire industriellement produite dans le pays n'est pas suffisante pour couvrir la demande locale. Ce manque à gagner est alors comblé en grande partie par les importations d'huile de palme dont la valeur annuelle moyenne est d'environ de 6,79 milliards de FCFA pour la période 2005-2008 (INSD, 2009). L'huile de palme est ainsi considérée comme un substitut parfait de l'huile de coton dans le pays et est, par conséquent, utilisée comme le produit importé auquel l'huile de coton domestique est comparée.

Les huiles végétales (notamment, l'huile de palme), bien qu'elles ne représentent pas une part élevée des importations du pays, (0,81 pour cent pour l'huile de palme uniquement sur la période 2005-2008), constituent une ponction non négligeable sur le Produit intérieur brut (PIB). Aussi, les industries locales de production des produits similaires souffrent de la concurrence extérieure, qui à certains moments, submerge le marché local.

Face à ces difficultés d'ordre structurel et aux crises alimentaires de nature conjoncturelle (à l'image de celle de 2007-2008) que rencontre le pays, le Gouvernement burkinabè a mis en œuvre depuis les années 1990, une série de mesures et programmes en vue de réduire l'exposition du pays aux effets des importations. Le dernier programme en vigueur est la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) adoptée en 2009. Ce programme, qui s'étale sur une période quinquennale, vise à mettre l'accent sur les secteurs de production (ou créneaux stratégiques) dont la croissance a les effets les plus significatifs en termes d'amélioration du bien-être des populations et de réduction de la pauvreté au Burkina Faso. En ce qui concerne la diversification du tissu

industriel visé par le programme, les principales filières sur lesquelles le pays peut bâtir son industrie sont celles orientées vers l'exploitation et la transformation des produits locaux dont le coton.

Au niveau régional, toutes les politiques entreprises par le Burkina Faso en matière de commerce extérieur s'intègrent étroitement à la Politique agricole commune de L'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) (PAU) qui couvre l'ensemble de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Considérant l'importance de la filière oléagineuse dans la sous région, la Banque ouest africaine de développement (BOAD) a financé en 2008 deux études relatives à la promotion et au développement de la filière oléagineuse dans l'Union. En octobre 2009, la BOAD a aussi organisé conjointement avec la Commission de l'UEMOA un atelier régional de validation des rapports d'études. Cet atelier auquel ont notamment participé des représentants de producteurs agricoles, des représentants des administrations publiques compétentes, de même que des membres de l'Association des industriels de la filière oléagineuse de l'UEMOA, a constitué une rencontre importante de réflexion sur l'avenir de cette filière dans les économies de l'Union.

Au regard de toutes les politiques mises en œuvre dans le but de promouvoir les secteurs agricole et industriel du pays d'une part, et vu l'importance des huiles végétales alimentaires dans la consommation de la population d'autre part, il est opportun de se poser la question suivante: l'environnement politique burkinabè génère-t-il des incitations à la production des huiles végétales? Pour répondre à cette question, une analyse des incitations à la production de l'huile de coton, principale matière grasse végétale produite et commercialisée au Burkina Faso, est conduite. Cette analyse permet de mieux cerner les goulots d'étranglement de la filière afin d'adopter des mesures de politiques plus adéquates et mieux adaptées à son contexte.

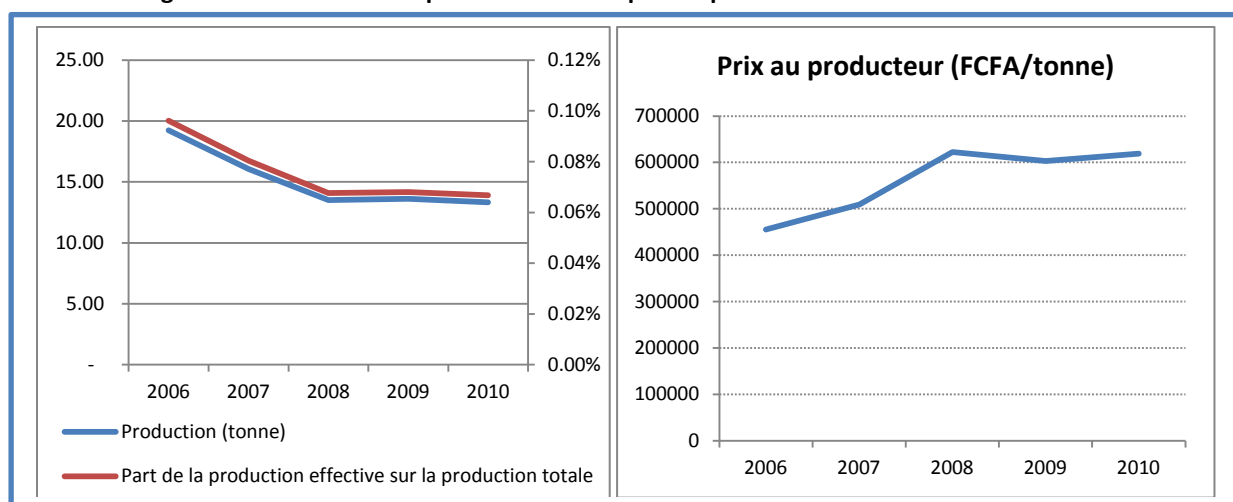
PRODUCTION

Le système oléagineux alimentaire au Burkina Faso est principalement dominé par la production d'huile de coton, même si d'autres plantes oléagineuses comme l'arachide, sont exploitées en vue d'une éventuelle production d'huile alimentaire. Selon les données FAOSTAT sur le bilan alimentaire, la production d'huile de coton a représenté environ 70% de la production totale d'huile végétale et a constitué 57% de la consommation d'huile dans le pays sur la période 2005-2009. Parallèlement, l'huile de palme a constitué environ 60% des importations d'huiles végétales Durant la même période.

En amont de la production d'huile de coton, la production du coton graine est pratiquée par plus de 250 000 exploitations agricoles, regroupant plus de 350 000 producteurs de cotons. Cette production est généralement faite sur des exploitations de petite taille de type familial. On distingue dans le pays trois principales zones de production et de commercialisation de coton graine: la zone de l'ouest du pays qui détient 80 pour cent de la production nationale, la zone de l'est dont la production représente 12 pour cent de la production nationale et la zone du centre avec 7 pour cent. Ces différentes zones sont gérées par des sociétés cotonnières qui assurent l'achat du coton graine (auprès des producteurs), sa transformation (en coton fibre) et la commercialisation aussi bien de la fibre que de la graine.

Située à l'ouest du pays, plus précisément dans la province du Houet à Bobo Dioulasso, la Société nouvelle huilerie et savonnerie (SN CITEC)¹ assure la plus grande part de la production d'huile de coton alimentaire entrant directement en concurrence avec l'huile de palme importée. Elle est approvisionnée en graine de coton par la Société mixte² de filature et de textile (SOFITEX), qui est la société cotonnière de la zone de l'ouest du pays. La SN CITEC a une capacité de production annuelle moyenne estimée à 20 000 tonnes. Cependant, force est de constater que cette capacité est fortement sous exploitée, avec des volumes annuels moyens de production largement en deçà des 20 000 tonnes. Ainsi, moins de 20 tonnes ont été produites entre 2006 et 2010, soit 0,1 pour cent de la capacité de production de l'entreprise.

Figure 1: évolutions de la production et des prix au producteur d'huile de coton locale³



Source: SN CITEC

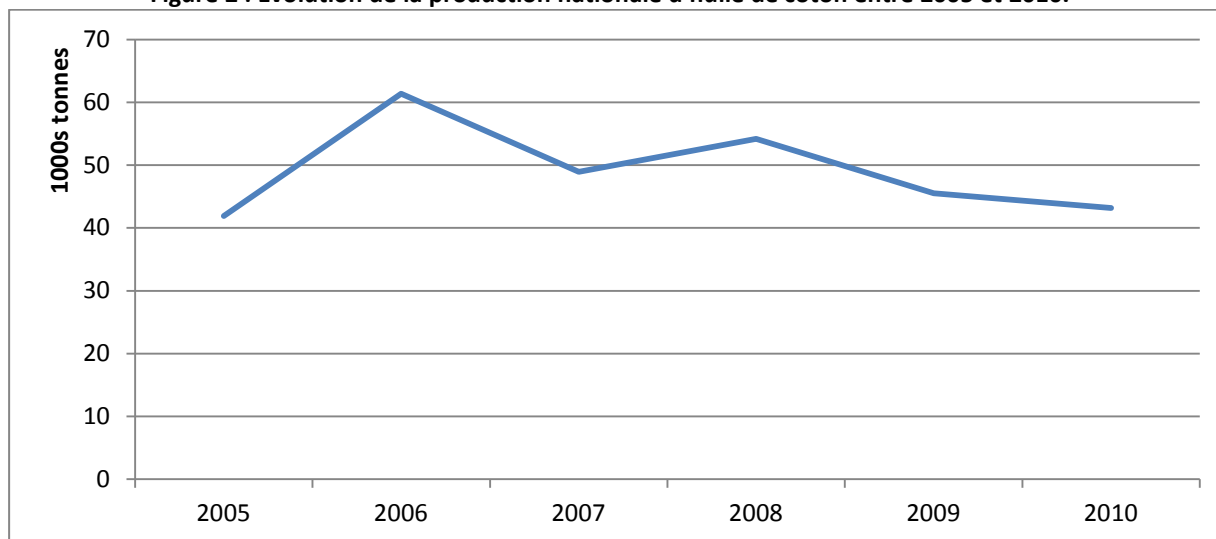
En moyenne la production de la SN CITEC représente 0,03% de la production nationale d'huile de coton. Cette production nationale tient compte de la production artisanale ainsi que de l'huile non raffinée, qui n'est pas toujours utilisée dans la consommation alimentaire.

¹ Société anonyme de droit privé, d'économie mixte. Le capital est détenu à 35% par l'Etat burkinabè à travers la SOFITEX, à 51% la société française Géocoton, le reste (14%) étant réparti entre des actionnaires privés.

² Le capital de la SOITEX est détenu à 35% par l'Etat burkinabè, 34% par le groupe DAGRIS, 30% par l'union nationale des producteurs de coton et 1% par les banques locales.

³ Notons ici que les quantités produites concernent uniquement la production de la SN CITEC, les productions informelles n'étant pas prises en compte.

Figure 2 : Evolution de la production nationale d'huile de coton entre 2005 et 2010.



Source : FAOSTAT, 2012.

La Figure 1 ci-dessus vient confirmer la faible part de la production d'huile de coton par la SN CITEC. Cette faible utilisation de la capacité de production d'huile par la société induirait des difficultés de sa viabilité. Cependant, d'autres activités liées à la transformation de graine de coton sont menées telles que la production des tourteaux de coton et les aliments pour bétail. La société mène par ailleurs des activités de production de savon de ménage à base de corps gras végétaux dont le beurre de karité, ce qui concourt à la réalisation d'un chiffre d'affaire lui permettant de rester économiquement viable.

L'observation simultanée de l'évolution de la production et des prix montre que le prix de l'huile est inversement proportionnel à la quantité produite. Entre 2006 et 2008, la quantité produite baisse de façon constante alors que dans le même temps le prix⁴ augmente.

Sur l'ensemble de la période, la quantité d'huile de coton produite par la SN CITEC représente moins de 1 pour cent des importations d'huile de palme effectuées par le Burkina Faso, exception faite de l'année 2009 au cours de laquelle elle représente près de 4 pour cent, en raison de la forte baisse du volume des importations cette année là.

Selon le responsable de la société SN CITEC, les raisons qui expliquent cette faible production et la faible part de marché de la SN CITEC sont de divers ordres. D'abord, la graine de coton qui est le principal intrant dans la production de l'huile, coûte cher à la filière (environ 65 pour cent du prix de revient de la société) qui n'a aucun moyen de jouer sur les prix de cet intrant. Ensuite, la société, quand bien même elle aurait les moyens de se procurer la graine de coton, n'a pas toujours accès à la quantité désirée, en raison de la forte demande sur le marché. En effet, la SOFITEX, qui est le principal fournisseur de graine de coton à la SN CITEC, doit également faire face à la demande des nombreux producteurs d'aliments pour bétail. Il existe alors une sorte de compétition entre ces derniers et la SN CITEC, qui traite, en moyenne, une faible part des graines de la SOFITEX. Une troisième raison est la teneur en huile de la graine qui est d'environ 22 pour cent, dont seulement 17 pour cent sont extractibles.

⁴ Il s'agit ici du prix de l'huile de coton à la sortie de l'usine (SN CITEC).

Les valeurs des ratios production/importation sur la période couverte par l'étude représentées dans le Tableau 1 ci-dessous montrent bien la part considérable des importations.

Tableau 1: ratio production/importation de l'huile végétale alimentaire entre 2006 et 2010

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Importation (tonne)	19000	22000	15000	20000	19000	28063
Production nationale (tonne)	41887	61367	48951	54157	45495	43159
Production SN CITEC (tonne)		19,23	16,07	13,51	13,61	13,34
Ratio production nationale/importation	220,46%	278,94%	326,34%	270,79%	239,45%	153,79%
Ratio production SN CITEC/importation		0,09%	0,11%	0,07%	0,07%	0,05%

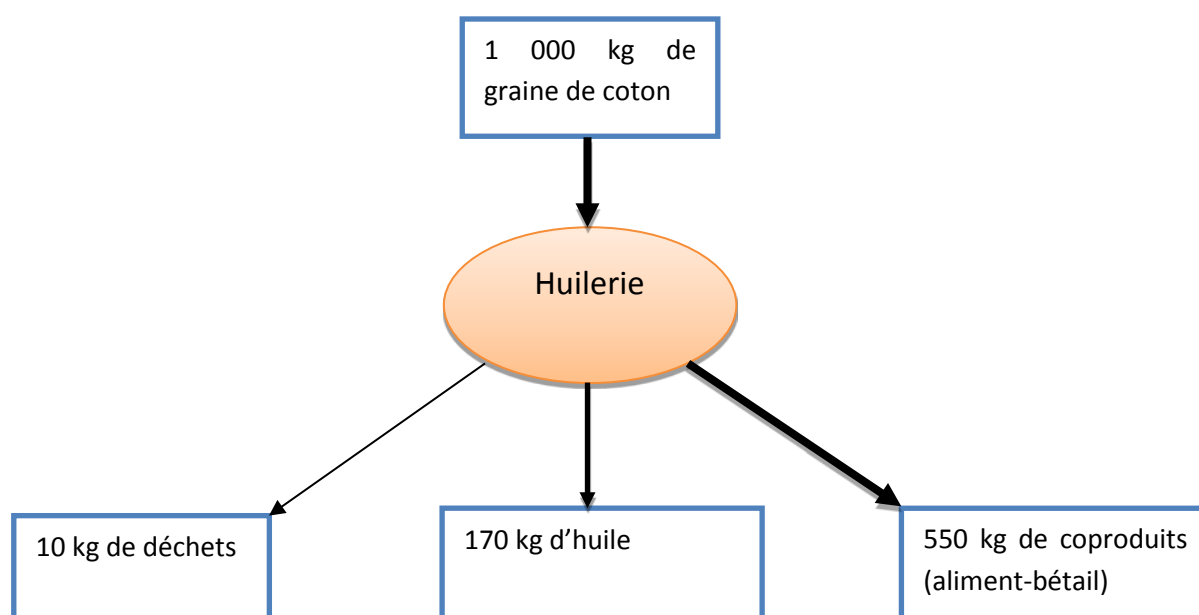
Source: SN CITEC et FAOSTAT

CONSOMMATION/UTILISATION

De la trituration de la graine de coton, il ressort 17 pour cent d'huile alimentaire, 55 pour cent de coproduits (résidus de la graine de coton pour aliment-bétail) essentiellement utilisés pour la production de protéines alimentaires pour bétail et un pour cent de déchets (voir Figure 2). Le reste est consommé sous forme d'énergie pendant le processus de trituration.

Du fait de l'insuffisance de la graine de coton pour la double production d'huile alimentaire et de protéines alimentaires pour bétail, la concurrence entre la SN CITEC et les producteurs de protéines est d'autant plus ardue.

Figure 3: schéma de trituration de la graine de coton



Source: auteurs

COMMERCIALISATION ET ECHANGES

Selon le rapport de la Banque mondiale sur l'organisation et les performances des filières cotonnières africaines en 2008, au Burkina Faso comme dans huit autres pays africains, presque toute l'huile de coton produite est consommée localement.

Comme le montre le Tableau 2 ci-dessous, l'huile de palme constitue la plus grande part des huiles végétales alimentaires importées par le pays, avec en moyenne 64% des importations totales d'huiles végétales alimentaires entre 2005 et 2009.

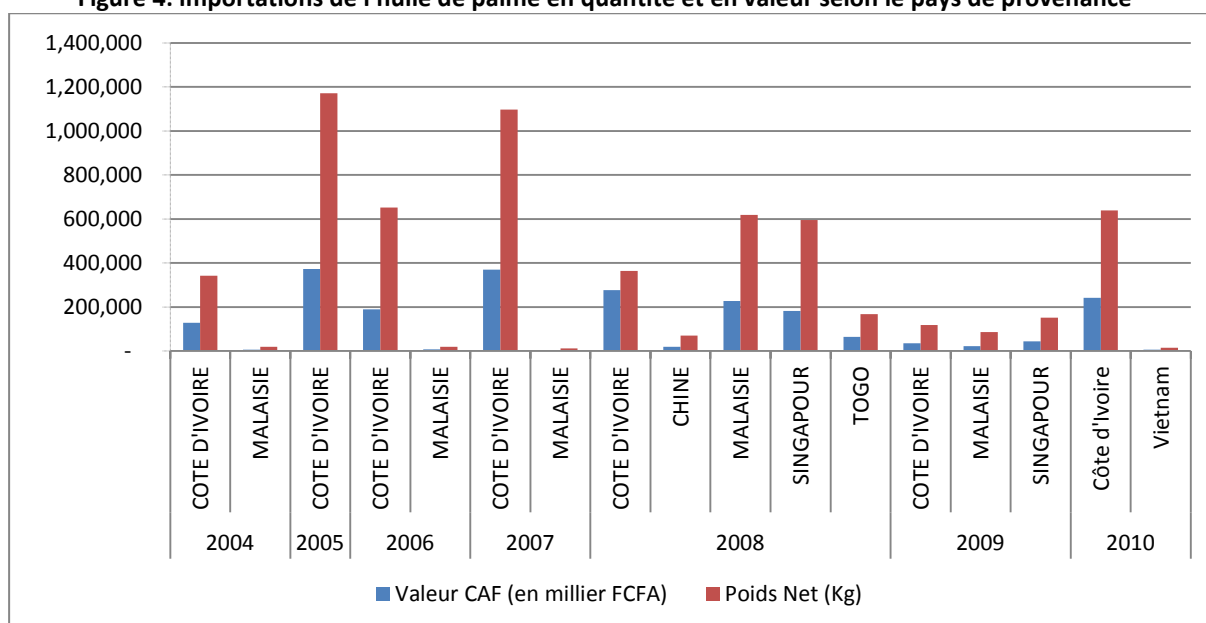
Tableau 2 : Part de l'huile de palme importée dans les importations totales d'huiles végétales alimentaires

	2005	2006	2007	2008	2009
Importation ensemble des huiles végétales (tonne)	62000	27000	22000	26000	31000
importation huile de palme (tonne)	19000	22000	15000	20000	19000
Part huile de palme importée	31%	81%	68%	77%	61%

Source : FOASTAT, 2012

Tel qu'indiqué dans la Figure 4 ci-dessous, cette huile à laquelle se substitue l'huile de coton locale provient en grande partie de la Côte d'Ivoire entre 2004 et 2010 à l'exception des années 2008 et 2009 au cours desquelles l'huile de palme provenait plus de l'Asie.

Figure 4: importations de l'huile de palme en quantité et en valeur selon le pays de provenance⁵

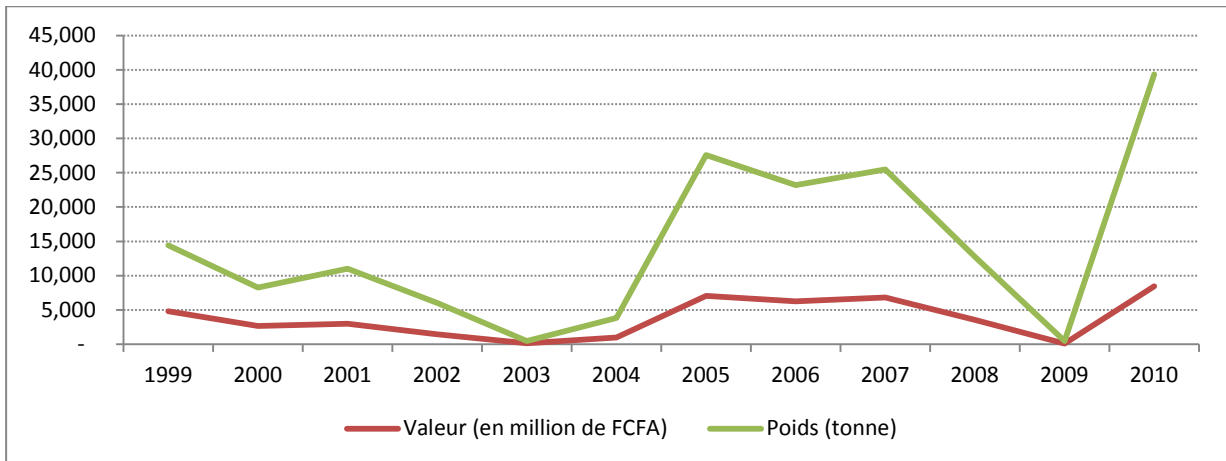


Source: ONAC, 2010

Partant du fait que l'huile de coton est produite en substitution à l'huile de palme importée, il est opportun d'observer l'évolution des importations en quantité et surtout en valeur de cette huile afin de mesurer son poids dans l'économie du pays.

⁵ Les volumes d'importation représentés ne sont pas exhaustifs. Il s'agit des quantités importées par le Burkina suivant les pays de provenance les plus importants (en termes de volumes d'huile importée) au cours de chaque année.

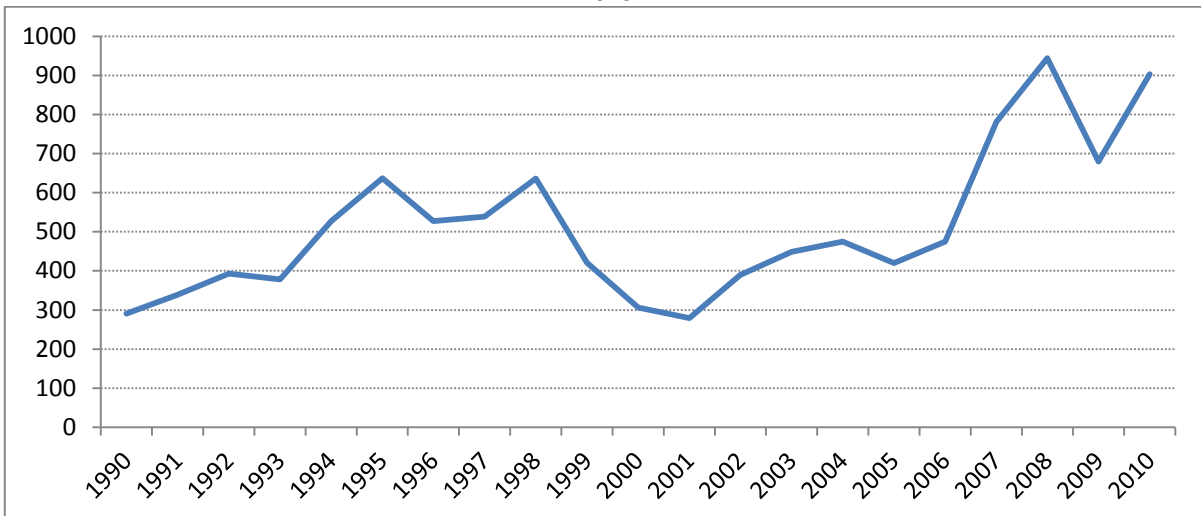
Figure 5: évolution en valeur (million de FCFA) et en quantité (tonne) des importations d'huile de palme de 1999 à 2010



Source: Office national du commerce extérieur, 2011.

Comme mentionné ci-dessus, la plus grande part de la demande en huile alimentaire est satisfaite par les importations, notamment celles de l'huile de palme. L'évolution de la valeur se fait de façon proportionnelle à celle de la quantité, avec des pics particulièrement importants observés lors des années 2005 et 2007. Les fluctuations en valeur des importations annuelles d'huile de palme au Burkina Faso peuvent être mieux expliquées en observant l'évolution du cours mondial de ce produit (voir Figure 5).

Figure 6: évolution du cours mondial (prix moyen international en dollar US) de l'huile de palme de 1990 à 2010



Source: Banque mondiale

Le cours mondial de l'huile de palme a une tendance haussière sur la période 1990-2010. Sur la période concernée par notre étude, c'est-à-dire de 2005 à 2010, le pic le plus important est observé en 2008. Cependant, la Figure 4 permet de constater que la valeur des importations pour cette année était à un niveau inférieur à celui des années 2006 à 2007 du fait de la faible quantité importée. D'autre part, en 2008 le taux de change moyen de la même année qui est également inférieur à celui des autres années. A l'exception de 2008 et 2009, le volume des importations est resté relativement élevé et constant.

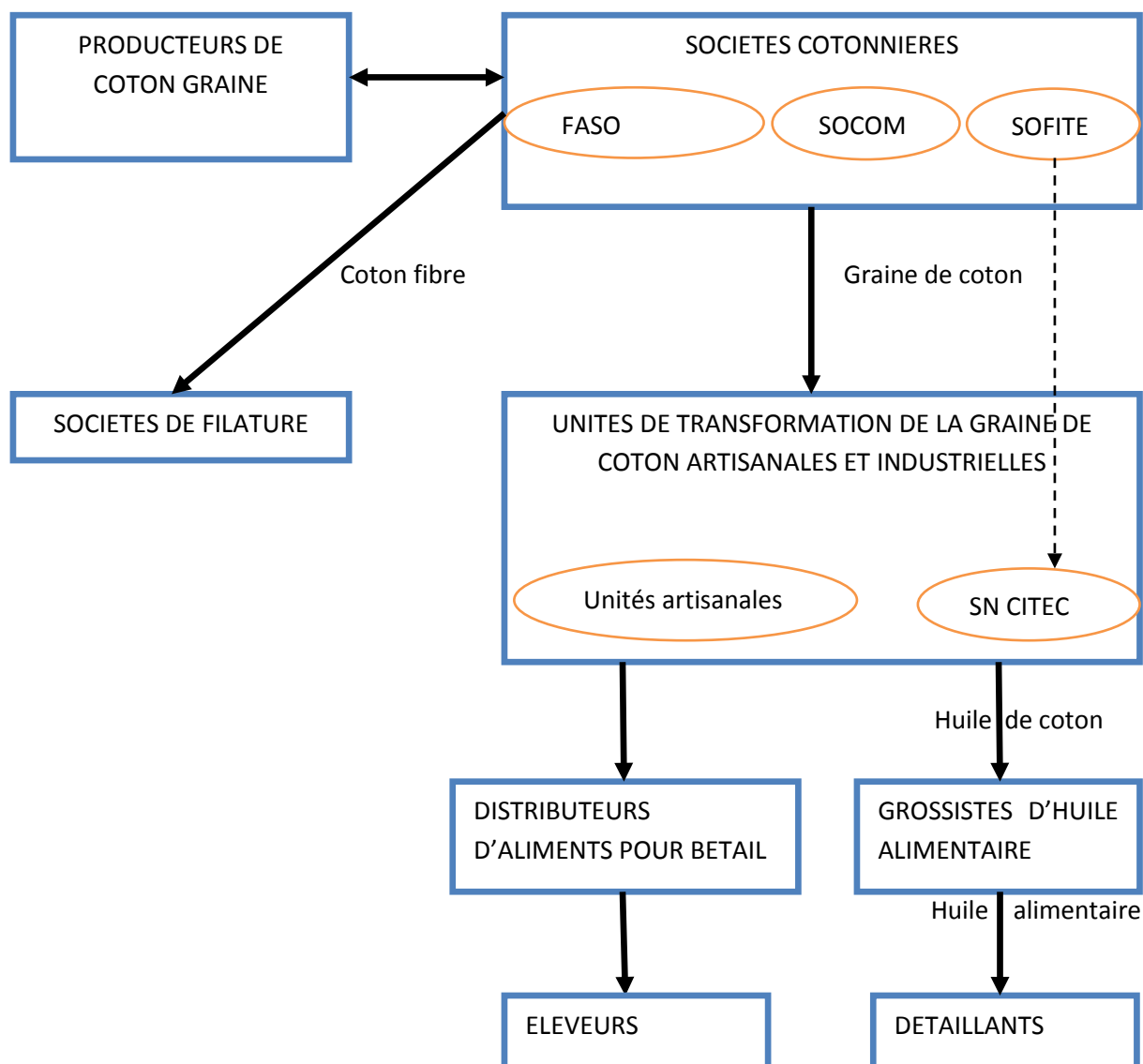
Comparativement à l'huile de palme importée, le cours mondial de l'huile de coton est plus élevé. En effet, selon Baffes (2010), la moyenne des cours mondiaux des huiles entre 2005 et 2007 montre que cette huile se vend à peu près au même prix à la tonne que les huiles de tournesol et de maïs et un peu plus cher que les huiles de palme et de soja.

BREVE DESCRIPTION DE LA COMMERCIALISATION ET TRANSFORMATION

Au Burkina Faso, l'organisation de la filière cotonnière fait intervenir plusieurs types d'agents dont les interactions sont bien définies. Cependant, cette organisation se limite à la production du coton graine et à la transformation du coton fibre, avec une importance moindre dans la trituration de la graine. En amont, de la production de l'huile de coton, le coton graine est produit par quelques 350 000 producteurs (voir *Production*). L'écoulement de cette production est assurée par les trois sociétés cotonnières du pays (Faso coton, SOCOMA et SOFITEX)⁶, qui assurent le processus de transformation et séparent la graine de la fibre. La fibre de coton est exportée ou vendue à des industries de filature. La graine quant à elle est vendue aux différentes unités de transformation de graine (artisanales et industrielles). Les deux principaux acteurs du secteur sont la SOFITEX et la SN CITEC (principale huilerie du pays), situées à Bobo Dioulasso dans la région des Hauts Bassins. La SN CITEC triture une faible part des graines de la SOFITEX (SN CITEC, 2011). Il existe également une production artisanale d'huile de coton le plus souvent non raffinée, les petits transformateurs produisant plutôt de l'aliment bétail à partir des graines de coton. L'huile produite par la SN-CITEC est conditionnée et ensuite permet d'approvisionner les commerçants grossistes situés dans les grands centres urbains, qui à leur tour revendent aux détaillants. La chaîne de production d'huile de coton est résumée dans le schéma ci-dessous.

⁶ Tout comme la SOFITEX, Faso Coton et la SOCOMA sont des sociétés anonymes de droit privé. Cependant, contrairement à la SOFITEX, ces deux dernières n'ont aucune part de leur capital détenue par l'Etat.

Figure 7: schéma de la chaîne de production de l'huile de coton



Source: auteurs

DECISIONS ET MESURES POLITIQUES

Aucune mesure spécifique à l'huile de coton n'a à jour été adoptée par le Gouvernement du Burkina Faso. Toutes les politiques engagées dans le domaine du coton, même si celles-ci vont au-delà de la production du coton graine, se limitent à la fibre de coton, sans intervenir de façon explicite dans la trituration de la graine. Les différentes mesures de politiques pour la promotion de la filière cotonnière vont de la fixation du prix du coton graine aux subventions accordées à la filière en passant par la mise en place du fonds de lissage pour garantir le paiement des producteurs en cas de mauvaise campagne.

A partir des analyses effectuées dans le cadre du projet SPAAA sur la filière coton fibre, nous pouvons dire que les producteurs de coton et les égreneurs sont significativement incités par rapport aux prix internationaux, ce qui n'incite pas les pouvoirs publics à favoriser la mise en place des filières de coproduits de manière urgente. L'analyse de la filière bétail nous montre aussi que les producteurs de bétail sont fortement pénalisés et ne peuvent donc pas payer des prix élevés pour l'aliment-bétail, ce qui réduit d'autant plus les prix du coton graine.

Puisque les interventions de l'État et les mesures prises dans la filière cotonnière ne vont pas jusqu'à la trituration de la graine, la production de l'huile de coton reste livrée à elle-même et doit faire face à la concurrence des huiles végétales alimentaires importées, principalement l'huile de palme.

Etant donné l'importance des importations de ces huiles végétales alimentaires dans le pays qui entrent directement en concurrence avec l'huile produite localement, les mesures relatives au commerce extérieur auront nécessairement des effets sur l'ensemble de la filière oléagineuse du pays. Les mesures prises par le pays en matière de commerce extérieur susceptibles d'affecter la filière oléagineuse, notamment la production de l'huile de coton, ont principalement été adoptées en réponse à la crise des prix alimentaires en 2008⁷. Le but principal de ces mesures était de faciliter les opérations d'importation des produits de grande consommation, afin de réduire les prix au consommateur. Parmi ces mesures, on peut citer entre autres:

- la suspension de la TVA sur le blé dur (pour les pâtes alimentaires), les préparations alimentaires pour enfants, le savon et les huiles alimentaires;
- la négociation avec les importateurs et grossistes sur une limitation de la répercussion aux consommateurs de l'augmentation des prix à l'importation. Cela s'est matérialisé par une série de prix suggérés comme sur le sucre, l'huile et le riz.

En dehors de ces mesures d'exception, l'huile de palme importée au Burkina Faso est taxée à hauteur de 10 pour cent si elle provient de pays extérieurs à l'UEMOA et n'est pas taxée si elle provient de l'UEMOA. Au cours de la période 2004-2009, les importations d'huile de palme en provenance de la zone UEMOA étaient en moyenne de 49%. Si l'huile de palme n'est pas raffinée, le tarif est alors abaissé à 5 pour cent, tandis qu'il se situe à 20 pour cent si l'huile est embouteillée dans des contenants de moins de cinq litres, ceci afin de promouvoir la transformation locale.

⁷ Les mesures prises au cours de cette année ont duré six mois.

3. BESOINS EN DONNÉES, DESCRIPTION ET CALCUL DES INDICATEURS

La méthodologie utilisée dans le cadre projet de Suivi des politiques agricoles et alimentaires en Afrique (SPAAA) consiste en une analyse des incitations et des pénalisations aux producteurs via une comparaison des prix observés et des prix de référence pour le produit considéré. L'analyse se fonde sur le postulat du prix unique de la théorie économique qui stipule que sur un marché concurrentiel, chaque bien a un prix et un seul à condition que les biens soient homogènes, que l'information soit parfaite (donc gratuite) et les coûts de transaction (négociation) nuls. L'analyse est faite pour un bien homogène (ou substituable sur le marché local) en terme de qualité ou à défaut, pour un bien simplement comparable. L'analyse des incitations et pénalisations par les prix permet grâce aux indicateurs calculés de voir si les prix s'établissent au profit ou au détriment des producteurs et de différents autres maillons de la filière.

Les données qui ont servi à l'analyse sont de diverses sources. Les données relatives aux coûts de transport maritime, aux coûts de transport entre la frontière et le port d'embarquement ou de débarquement (respectivement pour les cas d'exportation et d'importation), ainsi que les frais de transit sont obtenues au Conseil burkinabè des chargeurs. Les données relatives à la fiscalité, en matière d'opération extérieure sont obtenues à la Direction générale de la douane. Les données relatives aux prix établis sur le marché local sont obtenues à la l'Inspection générale des affaires économiques. Quant aux données sur les coûts de production ainsi que les prix au producteur, elles ont été obtenues à partir d'une collecte directe auprès de la SN CITEC.

STATUT D'ÉCHANGE DES PRODUITS

En matière de consommation d'huile végétale alimentaire, l'autosuffisance n'est pas observée dans le pays. En effet, selon la Chambre de commerce et de l'industrie du Burkina Faso, cette consommation est en moyenne de 58,5 mille tonnes par an. Sur la période 2005-2010, l'estimation de la consommation d'huile alimentaire est présentée dans le tableau qui suit.

Tableau 3: estimation de la consommation totale d'huile alimentaire par an au Burkina Faso

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Population totale (en millier)	13 596	14 017	14 452	14 900	15 362	15 838
Consommation moyenne d'huile/hbt (litre)	5	5	5	5	5	5
Consommation moyenne d'huile/hbt(tonne)	0,0045	0,0045	0,0045	0,0045	0,0045	0,0045
Consommation totale d'huile (tonne)	61 181	63 078	65 033	67 049	69 128	71 271

Source: CCI/BF, 2008; IAP, 2012.

Puisque la production locale d'huile alimentaire (notamment l'huile de coton) est insuffisante pour satisfaire la consommation domestique, le complément est assuré par de l'huile de palme importée. Le Burkina Faso est donc importateur net d'huile végétale alimentaire.

Cependant, les données sur les quantités importées obtenues auprès de l'ONAC sont faibles et largement en deçà de la consommation d'huile estimée dans le pays. Ceci est imputable au système

de contrôle douanier qui est déclaratif et ne réussit pas mesurer avec précision les quantités réellement importées qui sont très souvent largement sous estimées⁸.

Tableau 4: statut commercial de l'huile de palme entre 2005 et 2010

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Statut	Importé	Importé	Importé	Importé	Importé	Importé
Principale destination ou provenance	Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	Malaisie	Singapour	Côte d'Ivoire

Source: ONAC, 2010

PRIX ETALONS

Etant donné que le Burkina Faso est importateur net d'huile végétale alimentaire, l'analyse de la filière commence en principe par le prix CAF comme prix de référence. Cependant, compte tenu de la faible présence de l'huile de coton (principale huile produite dans le pays) sur le marché mondial (seulement 3,3 pour cent de l'offre totale des huiles et graisses [Baffes, 2010]), l'analyse prend en compte le prix CAF de l'huile de palme auquel l'huile de coton est comparée car les deux huiles sont parfaitement substituables. Les données utilisées proviennent à la fois de FAOSTAT pour la période 2005-2009 et de la Banque mondiale pour 2010.

Tableau 5: estimation du prix CAF de l'huile de palme à partir de la valeur unitaire (2005-2010)

Prix CAF	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Quantité importé (tonne)	18 000	19 800	13 800	19 000	17 000	
Valeur (1 000 USD)	12 500	14 000	11 000	17 000	17 000	
Valeur unitaire (USD/tonne)	694	707	797	895	1 000	903
Taux de change	528	523	479	448	485	495

Source: FAOSTAT (2005-2009), Banque mondiale (2010).

Prix étalon ajusté

Il est considéré que le prix étalon observé ne reflète pas nécessairement un fonctionnement optimal (transparent et efficient) des marchés internationaux de l'huile de palme en raison du pouvoir de marché de certains opérateurs internationaux ce qui aurait tendance à déprécier les prix CAF au point d'entrée dans le pays. En théorie, le prix étalon devrait par conséquent être ajusté en corrigeant le prix CAF observé. Toutefois, dans le cas présent, le prix étalon n'a pas été ajusté en raison du manque de données nécessaires à cet ajustement.

PRIX DOMESTIQUES

Selon la méthodologie SPAAA, deux prix domestiques sont requis pour l'analyse des incitations et pénalisation par les prix. Il s'agit du prix observé au point de concurrence et le prix au producteur⁹. Le principal point de concurrence au Burkina Faso pour les cas des biens importés est le marché de gros de Ouagadougou.

⁸ Il est important de noter que la Figure 2 a été construite à partir des données de l'ONAC pour donner la tendance des importations au cours d'une période donnée.

⁹ Notons que le producteur dans la présente étude représente le producteur d'huile de coton, donc l'usine de production d'huile, et non le producteur de la graine.

✓ Prix grossiste

Les prix grossistes pour ce marché ont été calculés à partir des prix au détail obtenus auprès de l'Inspection générale des affaires économiques (IGAE), entre 2006 et 2010, auxquels on a appliqué un coefficient de passage au prix grossiste. Ce coefficient de passage a été déterminé en faisant le rapport entre le prix de détail et le prix de gros observé en novembre 2011. Ne disposant pas de données pour l'année 2005, l'index des taux d'inflation a été utilisé sur le prix détaillant de l'année 2006 pour obtenir celui de l'année 2005 avant d'appliquer le coefficient de passage au prix grossiste.

Tableau 6: détermination du prix grossiste à partir du prix détaillant entre 2005 et 2010

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
i. Taux d'inflation (en %)	6%	2%	0%	11%	3%	0%
ii. Index	100	102	102	113	116	116
iii. Prix détaillant (FCFA/litre)*	599	611	633	830	719	750
iv. Coefficient de passage prix détaillant-prix de gros	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
v. Prix grossiste (FCFA/litre) [iii/iv]	544	555	576	755	654	682
vi. Masse volumique de l'huile (g/m3)	900	900	900	900	900	900
vii. Prix grossiste (FCFA/tonne) [v/(vi/1 000)*1 000]	604 872	616 970	639 731	838 384	726 347	757 576

* le prix de l'année 2005 a été obtenu par la formule : $iii(2006) * [ii(2005) / ii(2006)]$

Les zones grisées correspondent aux données calculées, tandis que les zones non grisées sont des données secondaires.

Source: calcul des auteurs à partir des prix détaillant de l'IGAE.

✓ Prix producteur

Le prix au producteur est obtenu auprès de la SN CITEC pour la période 2006-2010. Ce prix producteur est en réalité le prix de l'huile à la sortie de l'usine vendue par la société à ses différents clients, en l'occurrence, les grossistes. Le prix de l'année 2005 a également été obtenu par l'application de l'index d'inflation.

Tableau 7: prix au producteur de l'huile de coton de 2005 à 2010

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
i Taux d'inflation (en %)	6%	2%	0%	11%	3%	0%
ii Index	100	102	102	113	116	116
iii Prix au producteur (FCFA/litre)*	402	410	458	560	543	557
iv Masse volumique de l'huile (g/m3)	900	900	900	900	900	900
v Prix au producteur (FCFA/tonne) [iii/(iv/1 000)*1 000]	446 405	455 333	509 111	622 222	603 333	618 889

* : $iii(2005) = iii(2006) * ii(2005) / ii(2006)$

Source: SN CITEC

TAUX DE CHANGE

Le taux de change entre le franc CFA et le dollar a été pris directement dans la base donnée de l'Instrument automatisé de prévision (IAP) (DPAM/DGEP/MEF 2011).

Taux de change ajusté

L'arrimage du FCFA à l'euro qui permet sa convertibilité par rapport aux autres monnaies (en l'occurrence le dollar) donne lieu à un taux de change international qui n'est pas celui directement appliqué dans le pays (taux de change officiel). Le taux de change ajusté est celui obtenu en s'adossant à l'euro comme monnaie de référence.

En 2005 et en 2006, ils ont été obtenus en faisant le rapport taux de change FCFA/euro par taux de change dollar/euro. A partir de 2007 l'on fait l'hypothèse d'une surévaluation de 20 pour cent. Ce choix est quelque peu arbitraire. Le but principal est de montrer si oui ou non un désalignement du taux de change généralement reconnu pour le franc CFA par rapport au dollar (ETTA-NKWENNA, Jeonga et al 2010) affecte nos résultats de manière significative. Il a été décidé de commencer avec 2007 afin de se situer avant la crise des prix alimentaires. Ceci nous permet d'observer les effets sur le consommateur, le producteur et le grossiste qui peuvent être imputés à la surévaluation de la monnaie locale.

Tableau 78: taux de change observé et ajusté entre 2005 et 2010

	Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010
i	Taux de change observé (FCFA/dollar)	527.89	522.96	478.80	447.80	485.00	494.80
ii	Taux de change (dollar/euro)	1.24	1.26	1.37	1.47	1.39	1.33
iii	Taux de change (FCFA/euro)	655.96	655.96	20% de surévaluation à partir de 2008			
iv	Taux de change ajusté (FCFA/dollar)*	527.25	522.43	574,56	537,36	582	593,76

* : iv (2005 et 2006)=iii (2005 et 2006)*iii(2005 et 2006) ; iv(2007 à 2010)= iv(2007 à 2010)*20%

Source: auteurs à partir des données de l'IAP et de la Banque centrale européenne

COÛTS D'ACCES

Coûts d'accès au point de compétition

Le Burkina Faso étant un pays enclavé, les prix étalons sont ceux établis au niveau des ports par lesquels transitent ses produits. Pour le cas de l'huile alimentaire qui provient en grande partie d'Asie et de la Côte d'Ivoire, le port de transit le plus utilisé est le port d'Abidjan. Le calcul des prix CAF pour le Burkina Faso se fait à partir du premier bureau de douane du pays. Le premier bureau de douane du pays pour les produits débarqués au port d'Abidjan est celui de Niangoloko situé à environ 500 km de Ouagadougou.

Les coûts d'accès au point de compétition sont donc les coûts de transport Niangoloko-Ouagadougou

estimés à 50 FCFA la tonne kilométrique en 2009¹⁰ (Système d'information sur les marchés [SIM] du Burkina Faso, 2010), augmentés de toutes les charges supportées sur le trajet pour acheminer le produit jusqu'au point de compétition (douanières, tracasseries routières, etc.). A ces coûts, s'ajoutent les marges bénéficiaires des opérateurs que nous avons estimées à 10 pour cent du prix CAF et les coûts de manutention et d'entreposage obtenus après du Conseil burkinabè des chargeurs uniquement pour l'année 2010, les coûts des autres années ayant été déterminés à partir de l'index d'inflation. Des frais non officiels estimés à 8 pour cent des coûts d'accès totaux par le *West Africa Trade Hub*, ont également été pris en compte dans la détermination des coûts d'accès.

Tableau 8: calcul des coûts d'accès au point de compétition

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010
I. Taux d'inflation (en %)	6%	2%	0%	11%	3%	0%
II. Index	100	102	102	113	116	116
III. Frais de transport (FCFA/T.km)	43	44	44	49	50	50
IV. Distance Niangoloko-Ouagadougou (km)	500	500	500	500	500	500
V. Frais de transport Niangoloko-Ouagadougou (FCFA/T) [III*IV]	21 552	21 983	21 983	24 353	25 000	25 000
VI. Manutention+entreposage (FCFA/tonne)	7 872	7 872	8 058	8 038	8 895	9 127
VII. Prix CAF (FCFA/tonne)	366 590	369 734	381 604	400 781	485 000	539 604
VIII. Marge commerciale estimée de l'importateur	10%	10%	10%	10%	10%	10%
IX. Valeur de la marge (FCFA/tonne) [VII*VIII]	36 659	36 973	38 160	40 078	48 500	53 960
X. Part informelle des coûts d'acheminement	8%	8%	8%	8%	8%	8%
XI. Coûts d'acheminement [V+VI+IX]	66 083	66 829	68 201	72 469	82 395	88 087
XII. Coûts totaux d'acheminement [XI+XI*X]	71 370	72 175	73 658	78 267	88 987	95 134

Source: auteurs

Coûts d'accès ajusté au point de compétition

Selon une étude du *West Africa Trade Hub* sur les coûts de transport et de la logistique sur le corridor Tema-Ouagadougou, les coûts informels supportés par les importateurs représentent environ 8 pour cent du coût total du transport et de la logistique des importations. Sous l'hypothèse que cette proportion des coûts informels est la même sur tous les corridors menant à Ouagadougou, en l'occurrence le corridor Abidjan-Ouagadougou, et en considérant une meilleure efficacité en leur absence, les coûts d'accès ajustés au point de compétition sont obtenus en déduisant les coûts informels des coûts d'accès observés.

¹⁰ Les coûts de transport des autres années ont été déterminés en utilisant l'index du taux d'inflation.

Tableau 9: coûts d'accès ajustés au point de compétition

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
I Coûts d'accès à Ouagadougou (FCFA/tonne)	71 370	72 175	73 658	78 267	88 987	95 134
II Part des coûts informels	8%	8%	8%	8%	8%	8%
III Coûts informels de transport et de logistique [I*II]	5 710	5 774	5 893	6 261	7 119	7 611
IV Coûts d'accès ajustés à Ouagadougou [I-III]	65 660	66 401	67 765	72 005	81 868	87 524

Source: auteurs

Coûts d'accès au producteur

Les coûts d'accès au producteur sont obtenus en faisant la somme des différentes charges liées à l'acheminement de l'huile de coton depuis l'unité industrielle située à Bobo Dioulasso jusqu'à Ouagadougou, point de compétition entre cette même huile et l'huile importée.

Tableau 10: calcul des coûts d'accès au producteur

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
I Taux d'inflation (en %)		2%	0%	11%	3%	0%
II Index	100	102	102	113	116	116
III Frais de transport bobo-Ouagadougou (FCFA/tonne.km)	43	44	44	49	50	50
IV Distance Ouagadougou-Bobo	365	365	365	365	365	365
V Frais de transport bobo-Ouagadougou (FCFA/tonne) [III*IV]	15 733	16 047	16 047	17 778	18 250	18 250
VI Manutention et stockage ¹¹	2 833	2 833	2 833	2 833	2 833	2 833
VII Marge grossiste (10% du prix producteur)	10%	10%	10%	10%	10%	10%
VIII Prix au producteur	446 405	455 333	509 111	622 222	603 333	618 889
IX Valeur marge bénéficiaire [VII*VIII]	44 641	45 533	50 911	62 222	60 333	61 889
X Coûts d'accès Ouagadougou-Bobo (FCFA/tonne) [V+VI+IX]	63 207	64 414	69 792	82 834	81 417	82 972

Source: auteurs

¹¹ Le chargement d'une tonne coûte 1000 FCFA, ce qui implique que chargement et déchargement coûtent 2 000 FCFA. Quant au stockage, si celui-ci est effectué dans un magasin pouvant contenir l'équivalent de 40 camions de 45 tonnes, au coût de 1 500 000 FCFA par mois, la valeur du stockage à la tonne sera d'environ de 833 FCFA.

Coûts d'accès ajustés au producteur

Dans son rapport sur le défi de la diversification des exportations dans un pays enclavé (2007), la Banque mondiale aboutit au résultat selon lequel les coûts de transport au Burkina Faso seraient de l'ordre de 25 FCFA la tonne kilométrique en l'absence des différentes procédures légales ainsi que des frais illicites qui contribuent à augmenter ses coûts. Partant de ce résultat, nous considérons que dans un système efficient, les coûts de transport seraient de 25 FCFA au lieu de 50 FCFA calculés en 2009.

Tableau 101: coûts d'accès ajustés au producteur

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
I Taux d'inflation (en %)	6%	2%	0%	11%	3%	0%
II Index	100	102	102	113	116	116
III Distance Ouagadougou-Bobo (km)	365	365	365	365	365	365
IV Frais de transport efficient (FCFA/T.km)	25	25	25	28	28	28
V Frais de transport efficient (FCFA/T) [III*IV]	8 946	9 125	9 125	10 109	10 377	10 377
VI Frais de transport non efficient (FCFA/T.km)	43	44	44	49	50	50
VII Frais de transport non efficient (FCFA/T) [III*VI]	15 733	16 047	16 047	17 778	18 250	18 250
VIII Coûts d'accès au producteur [voir tableau 7]	63 207	64 414	69 792	82 834	81 417	82 972
IX Coûts d'accès au producteur sans le transport inefficient [VIII-VII]	47 474	48 367	53 744	65 056	63 167	64 722
X Coûts d'accès ajustés au producteur [IX +V]	56 420	57 492	62 869	75 165	73 544	75 100

Source: auteurs

VUE D'ENSEMBLE DES DONNEES

Les sources des données utilisées ainsi que les ajustements qui y sont apportés pour permettre le calcul des indicateurs sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 11: sources des données pour le calcul des indicateurs

<i>Concept</i>		<i>Description des données observées</i>	<i>Description des données ajustée</i>
Prix étalon		Prix CAF de l'huile de palme obtenu auprès de FAOSTAT (2005-2009) et de la Banque mondiale (2010).	N.A.
Prix au niveau du grossiste		Prix détaillant de l'huile de palme donné par l'Inspection générale des affaires économiques (IGAE) auquel le coefficient de conversion (1,1) a été appliqué pour obtenir le prix grossiste de 2006 à 2010. Index des taux d'inflation utilisé pour déterminer le prix grossiste en 2005.	N.A.
Prix au producteur		Obtenu auprès de la SN CITEC pour 2006-2010. Ce prix producteur est en réalité le prix de l'huile à la sortie de l'usine vendue par la société à ses différents clients, en l'occurrence, les grossistes. Le prix de l'année 2005 a également été obtenu par l'application de l'index d'inflation.	N.A.
Taux de change		Le taux de change entre le franc CFA et le dollar a été pris directement dans la base donnée de l'Instrument automatisé de prévision (IAP), DPAM/DGEP/MEF 2011.	Il a été considéré que le taux de change FCFA/USD est surévalué de 20 pour cent à partir de 2007. Cette hypothèse provient d'ETTA-NKWENNA, Jeonga et al, 2010, et le choix de l'appliquer à 2007 a été fait par l'équipe SPAAA.
Coût d'accès grossiste - frontière (point de compétition)		Somme des coûts d'accès entre Ouagadougou et la frontière du Burkina Faso avec la Côte d'Ivoire (Niangoloko), car il est considéré que l'huile alimentaire importée provient principalement de Côte d'Ivoire. Ces coûts incluent les coûts de transport Niangoloko-Ouagadougou (SIM marchés du Burkina Faso), les charges douanières et péages, la manutention et l'entreposage, les frais illicites (Trade Hub), et les marges commerciales estimées à 10 pour cent du prix CAF (Conseil burkinabé des chargeurs).	Les inefficiences le long de la filière ont été déterminées grâce à une étude du West Africa Trade Hub sur les coûts de transport et la logistique sur le corridor Tema-Ouagadougou. Les coûts informels supportés par les importateurs représentent environ 8 pour cent du coût total du transport et de la logistique et des importations selon cette étude. Ce coefficient a été appliqué sur les coûts de transport observés Abidjan-Ouagadougou et le résultat retranché.
Coût d'accès producteur - grossiste		Somme des différentes charges liées à l'acheminement de l'huile de coton depuis l'unité industrielle située à Bobo Dioulasso jusqu'à Ouagadougou, point de compétition entre cette même huile et l'huile importée.	Les coûts d'accès ajustés au producteur sont calculés à partir d'estimations de la Banque mondiale (2007) sur les coûts d'accès efficaces au Burkina Faso.
Ajustement QT	Front – Gros	N.A	N.A.
	Gros – Prod	N.A	N.A.
Ajustement QL	Front – Gros	N.A	N.A.

	Gros – Prod	N.A.	N.A.
--	--------------------	------	------

Les données utilisées pour les calculs des indicateurs et leur interprétation sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 12: valeurs des données pour le calcul des indicateurs de l'huile de coton

		Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Données	Unité	Symbole						
Prix étalon								
<i>Observé</i>	USD/TONNE	$P_{b(ints)}$	694,44	707,00	797,00	895,00	1 000,00	902,81
<i>Ajusté</i>	FCFA/ TONNE	P_{ba}						
Taux de change								
<i>Observé</i>		ER_o	527,89	522,96	478,80	447,80	485,00	494,80
<i>Ajusté</i>		ER_a	527,25	522,43	574,56	537,36	582,00	593,76
Coût d'accès grossiste - frontière (point de compétition)								
<i>Observé</i>	FCFA/1 000 LITRES	ACo_{wh}	71 369,88	72 174,89	73 657,50	78 266,68	88 986,69	95 134,35
<i>Ajusté</i>	FCFA/1 000 LITRES	ACa_{wh}	65 660,29	66 400,90	67 764,90	72 005,34	81 867,76	87 523,60
Prix grossiste		P_{dwh}	731 895,42	616 969,67	639 730,89	838 383,78	726 346,78	757 575,67
Coût d'accès producteur - grossiste	FCFA/1 000 LITRES							
<i>Observé</i>	FCFA/1 000 LITRES	ACo_{fg}	63 206,61	64 414,08	69 791,86	82 833,57	81 416,67	82 972,22
<i>Ajusté</i>	FCFA/1 000 LITRES	ACa_{fg}	56 419,93	57 491,67	62 869,44	75 164,62	73 544,12	75 099,67
Prix producteur	FCFA/1 000 LITRES	P_{dfg}	446 405,23	455 333,33	509 111,11	622 222,22	603 333,33	618 888,89
Externalités associées à la production	FCFA/1 000 LITRES	E	694,44	707,00	797,00	895,00	1 000,00	902,81
Budget autres transferts liés au produit	FCFA/1 000 LITRES	BOT						
Coefficient d'ajustement quantité (frontière - grossiste)	Fraction	QT_{wh}						
Coefficient d'ajustement qualité (frontière-point de compétition)	Fraction	QL_{wh}	527,89	522,96	478,80	447,80	485,00	494,80

CALCUL DES INDICATEURS

Cette section présente les indicateurs ainsi que, de manière simplifiée, la méthodologie utilisée afin de les calculer (voir). Le détail des calculs et des valeurs utilisées pour chaque variable est disponible en Annexe II.

Boîte 1: MÉTHODOLOGIE ET INDICATEURS SPAAA

L'analyse du projet SPAAA utilise quatre mesures d'incitations et pénalisations du marché. Tout d'abord, il y a deux taux de protection nominaux observés au niveau des producteurs et des

grossistes. Cela permet de comparer les prix observés aux prix d'achat de référence des interventions politiques intérieures.

Les prix de références sont calculés à partir d'un prix étalon, comme par exemple le prix à l'importation ou à l'exportation exprimé en monnaie locale, et ramenés aux niveaux des producteurs et des grossistes avec des ajustements pour la qualité, les diminutions, les pertes et les coûts d'accès au marché.

Premièrement, les **taux nominaux de protection observés (NRPo)** mesurent l'écart de prix entre le prix du marché intérieur et le prix de référence divisé par le prix de référence aux niveaux producteur et grossiste :

$$NRPo_{fg} = (P_{fg} - RPo_{fg})/RPo_{fg}; \quad NRPo_{wh} = (P_{wh} - RPo_{wh})/RPo_{wh};$$

Les NRPo capturent toutes les politiques commerciales et intérieures ainsi que tous les autres facteurs qui ont un impact sur les incitations et les pénalisations pour le producteur. Les NRPo aident à identifier comment distribuer les incitations et les pénalisations sur la chaîne du marché du produit.

Deuxièmement, les **taux nominaux de protection ajustés (NRPa)** par lesquels les prix de référence sont ajustés pour éliminer les distorsions rencontrées dans des pays en développement parmi les chaînes d'approvisionnement des marchés. Les équations pour estimer les taux ajustés de protection suivent toutefois le même cadre général:

$$NRPa_{fg} = (P_{fg} - RPa_{fg})/RPa_{fg}; \quad NRPa_{wh} = (P_{wh} - RPa_{wh})/RPa_{wh};$$

Le projet SPAAA analyse les écarts du développement des marchés causés par le pouvoir des marchés, les distorsions des taux de change et les coûts excessifs des marchés intérieurs qui, ajoutés aux NRPo, génèrent les indicateurs NRPa. La comparaison de ces différents taux de protection permet d'identifier là où les écarts de développement des marchés peuvent être rencontrés et réduits.

Les valeurs des différents indicateurs pour les différentes années étudiées sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 13: indicateurs

INDICATEURS	<i>2005</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>
Écart de prix au point de compétition						
<i>Observé</i>	293 935,26	175 061	184 469	359 336	152 360	215 731
<i>Ajusté</i>	300 089,30	181 211	114 041	285 441	62 479	134 000
Écart de prix au producteur						
<i>Observé</i>	71 651,68	77 839	123 641	226 008	110 763	160 016
<i>Ajusté</i>	71 019,04	77 066	46 291	144 444	13 010	70 412
Taux de protection au point de compétition						
<i>Observé</i>	67,11%	39,61%	40,52%	75,01%	26,54%	39,81%
<i>Ajusté</i>	69,50%	41,59%	21,69%	51,62%	9,41%	21,49%
Taux de protection au producteur						
<i>Observé</i>	19,12%	20,62%	32,08%	57,04%	22,49%	34,87%
<i>Ajusté</i>	18,92%	20,37%	10,00%	30,23%	2,20%	12,84%
Taux d'assistance nominal						
<i>Observé</i>	19%	20,62%	32,08%	57,04%	22,49%	34,87%
<i>Ajusté</i>	18,92%	20,37%	10,00%	30,23%	2,20%	12,84%

Source: auteurs

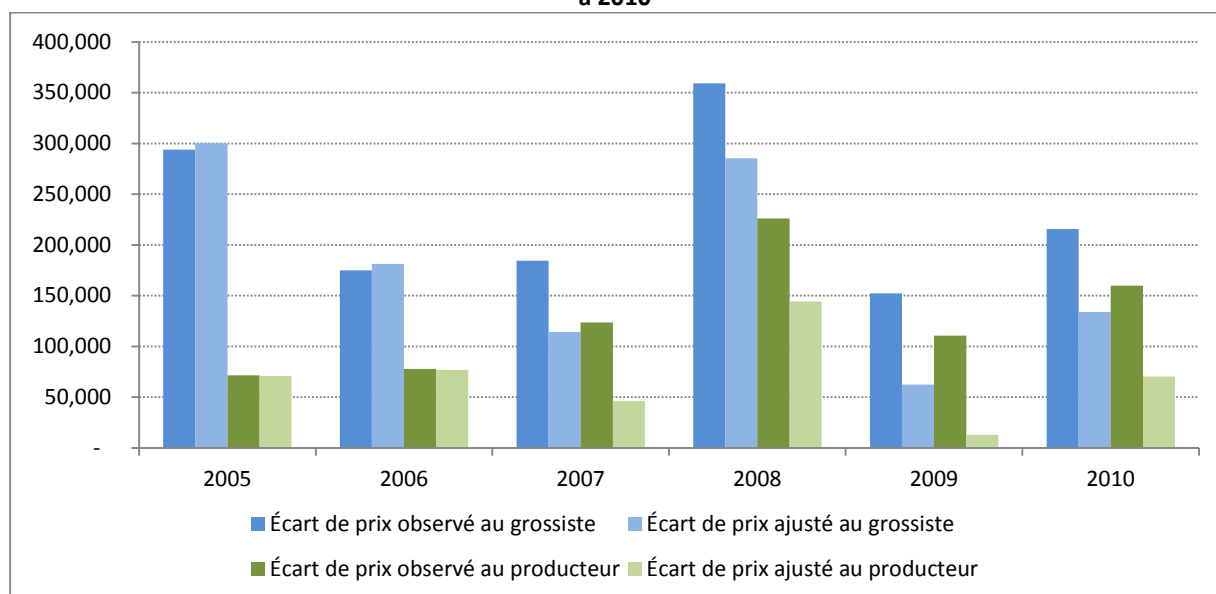
4. Analyse des incitations et pénalisations par les prix de l'huile DE COTON

L'objectif principal de cette analyse est de montrer que l'incidence des différentes politiques peut être évaluée dans la mesure où les prix domestiques divergent de ceux en vigueur sur le marché international. Pour ce faire, un certain nombre d'indicateurs sont calculés à partir des données observées et des données que nous appelons données alternatives, afin de mesurer les effets des politiques sur la filière locale.

L'analyse consiste à comparer l'huile de coton produite localement à l'huile de palme importée. Cette comparaison est principalement motivée par le fait que l'huile de coton locale est un produit de substitution à l'huile importée (l'huile de palme essentiellement). Ces deux produits sont utilisés indifféremment aux mêmes fins par les ménages et ont des prix à la consommation identiques. Ils sont alors parfaitement substituables. En outre, du fait que le marché mondial de l'huile de graine de coton est très réduit, les indicateurs de prix s'ils existent sont très peu fiables.

Pour l'huile de palme importée aussi bien que pour l'huile de coton locale, le principal point de compétition est le marché de gros de Ouagadougou.

Figure 8: écarts de prix observés et de parité pour l'huile de palme au niveau grossiste et producteur de 2006 à 2010

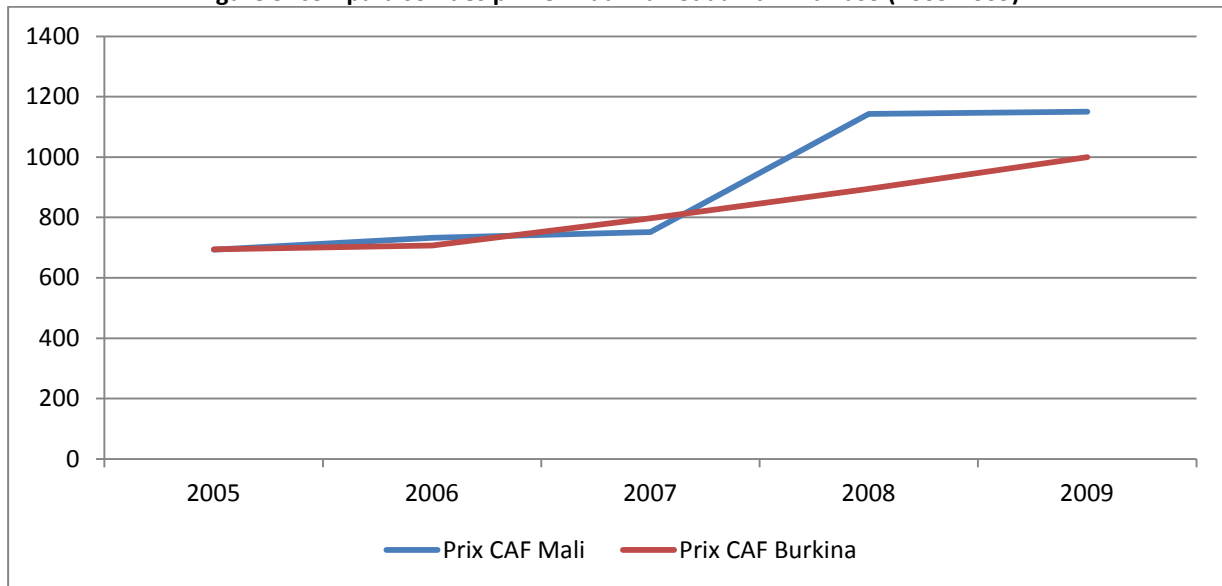


Nous montrons que sur l'ensemble de la période, les prix établis sont incitatifs aussi bien pour les producteurs que pour les grossistes, avec une protection des grossistes plus importante que celle des producteurs. L'écart de prix positif en 2005-2007 peut être attribué à l'existence d'un tarif de 20 pour cent sur l'huile de palme raffinée et à l'application de la TVA en plus du tarif comme mesure de protection.

Cependant il est aussi important de souligner que les valeurs positives des indicateurs observés sur la période peuvent être attribuables à la défaillance du système de contrôle de valeur des marchandises importées. En effet, toute imposition fiscale et douanière est faite sur déclaration de l'importateur qui peut sous-estimer la valeur de sa marchandise. A titre de comparaison, les prix CAF

du Mali sont plus élevés que ceux du Burkina Faso le long de la période (2005-2009) en dehors de l'année 2007.

Figure 9: comparaison des prix CAF au mali et au Burkina Faso (2005-2009)



Source: FAOSTAT

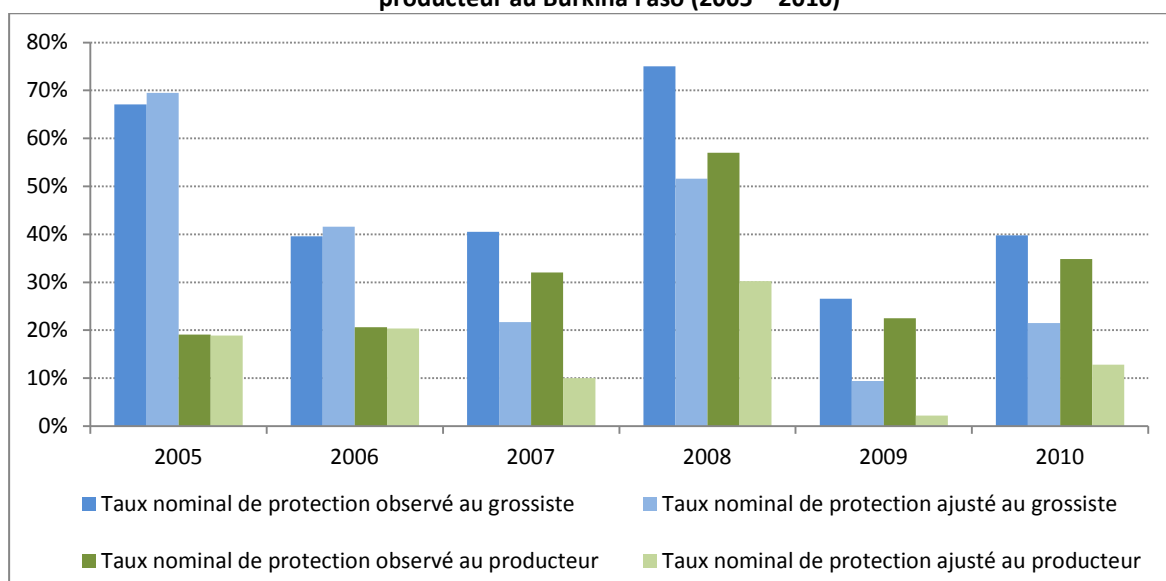
En 2008, on note des écarts de prix particulièrement élevés par rapport à l'ensemble de la période. La particularité notée au cours de cette année est en partie imputable au taux de change moyen observé au cours de l'année, qui est inférieur à celui des autres années. Aussi, il faut noter que la période 2007-2008 a été une période de crise alimentaire d'envergure mondiale qui a entraîné une flambée des prix des denrées alimentaires. C'est pour faire face à cette crise que le Gouvernement burkinabè a mis en place au début de l'année 2008, des mesures¹² visant à réduire les prix à la consommation des produits. Ces mesures qui ont consisté en grande partie à faciliter les opérations d'importation des produits de grande consommation ont été bénéfiques pour les grossistes, avec une répercussion directe, mais d'une ampleur moins importante sur les producteurs.

Cette situation s'explique par deux principales raisons. D'abord, il n'existe aucune intervention publique en faveur de la production d'huile de coton. Aussi, l'huile de coton locale n'a qu'une faible part de marché face à l'huile de palme importée. En terme de prix, les acteurs nationaux (système commercial local) n'ont qu'une très faible influence sur la formation des prix comparée au pouvoir de marché détenu par la concurrence extérieure elle-même encouragée par que les interventions gouvernementales en faveur de la facilitation des importations. En effet, les mesures d'urgence lorsqu'elles sont prises dans le cas d'un produit importé, s'appliquent essentiellement au volet de la commercialisation, pendant que les producteurs locaux restent soumis aux impositions fiscales. En outre, comme il a été mentionné plus haut, la graine coûte chère aux producteurs d'huile de coton¹³. Les effets combinés de ce contexte ont produit des incitations pour les grossistes plus fortes que pour les producteurs.

¹² Voir le point sur les mesures d'urgence prises par le gouvernement et les PTF en cas de crise alimentaire.

¹³ Sur ce point, il est important de noter que les subventions faites sur le coton ne vont pas jusqu'à la transformation.

Figure 10: taux nominaux de protection observés et ajustés pour l'huile de palme au niveau grossiste et producteur au Burkina Faso (2005 – 2010)



Source: auteurs

En dépit des mesures gouvernementales ayant eu pour but de réduire les prix des produits par le biais de la facilitation des opérations d'importations, on assiste à une réduction des taux nominaux de protection des grossistes qui se sont progressivement dégradés jusqu'en 2010. Ceci implique que dans un système concurrentiel totalement ouvert où les distorsions liées aux coûts d'accès seraient maîtrisées, les acteurs auraient reçu des prix inférieurs à ceux qui s'établiraient dans une situation de référence. Cette situation pourrait s'expliquer par le fait que toutes les mesures gouvernementales aient été prises dans un contexte de crise mondiale au cours de laquelle les prix n'ont pas cessé de grimper. Etant donné le système commercial local où les marchés sont étroitement intégrés, les signaux du marché directement transmis des grossistes aux producteurs ont pour conséquence, une dégradation effective de la protection des producteurs suite à celle des grossistes.

5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS PRÉLIMINAIRES

MESSAGE PRINCIPAL

La principale conclusion qui ressort de notre étude est que les acteurs de la filière de l'huile de coton sont protégés dans leurs activités respectives sur l'ensemble de la période, avec un niveau de protection plus important pour les grossistes que pour les producteurs. On observe aussi que le niveau d'incitation a diminué au cours de la période étudiée (2005-2010) et en particulier au moment de la crise des prix alimentaires de 2008/09. Cette faible protection relative observée pour les industriels trouve sa raison dans l'absence de politiques spécifiques à la production d'huile de coton. Aussi, toutes les mesures visant à faciliter les opérations d'importations, prises dans le contexte de la crise alimentaire, n'ont donc pas tenu compte des industries locales dont les produits sont fortement concurrencés par ceux importés.

Par ailleurs, les mesures gouvernementales affectant les secteurs de la fibre de coton et du bétail ont des effets secondaires sur la production d'huile de coton. Ainsi la protection enregistrée pour la fibre de coton et les pénalisations enregistrées pour le bétail signifient qu'il n'y a pas d'incitation aux égreneurs pour qu'ils transforment la graine de coton en huile. En effet les très fortes incitations à la production de fibre de coton représentent des freins au développement de la filière huile de coton, quand bien même elle est soutenue. De même, la demande des éleveurs pour des graines à bas prix pénalise d'autant plus la production d'huile de coton. Toute mesure de soutien à la production d'huile de coton doit pour être efficace prendre en compte les différents usages de la graine de coton souvent concurrents et qui jouent en défaveur de la production d'huile de coton.

RECOMMANDATIONS PRÉLIMINAIRES

Compte tenu des objectifs du gouvernement de soutenir la filière huile de coton à des fins d'autonomie alimentaire accru et des mesures déjà adoptées pour le secteur du coton (coton fibre en particulier) et des résultats obtenus, il apparaît nécessaire d'envisager une approche d'ensemble de la filière coton dans le souci de mieux y intégrer les enjeux liés à la filière oléagineuse. En effet, en dépit de la protection observée au niveau des producteurs, le secteur oléagineux a du mal à se développer dans le pays et semble ne pas présenter le niveau de compétitivité requis face à l'huile importée. Parmi les mesures qui pourraient être considérées on peut penser à :

- organiser la filière cotonnière depuis la production du coton graine jusqu'à la trituration de la graine, en passant par la fourniture d'un quota de la graine obtenue par les sociétés de filature (notamment la SOFITEX), aux sociétés de trituration et de production d'huiles alimentaires. Cela suppose le renforcement du partenariat SOFITEX-SN CITEC. L'organisation de la filière cotonnière dans son ensemble aura pour but de la rendre plus transparente, plus performante pour chacun de ses produits notamment en cherchant à baisser les coûts de production et donc les prix à la production, ce qui la rendrait plus compétitive;
- mettre en place des mécanismes d'incitation à la production de l'huile alimentaire locale, dans un but de réduire la forte dépendance aux importations. Pour ce faire, les pouvoirs publics peuvent prendre exemple sur la Côte d'Ivoire où le développement de la filière palmier à huile a été réalisé à travers deux plans palmiers passés et un troisième en cours d'exécution (voir Annexe III);

- promouvoir la diversification de la production d'huile notamment à partir de l'arachide, plante oléagineuse ayant une production relativement importante dans le pays, mais d'un coût relativement élevé (en moyenne 245 FCFA/kg d'arachide graine sur le marché de gros entre 2005 et 2010). En outre, du fait du manque de promotion de cette filière, les sociétés de trituration pourraient souffrir d'une pénurie de matière de première (la graine). La promotion de la production de l'huile d'arachide constituerait un tremplin pour la filière oléagineuse dans le pays, vu que depuis quelques années, le Gouvernement burkinabè s'est engagé dans un processus de promotion du coton transgénique, dont la teneur en huile largement inférieure à celle du coton traditionnel;
- promouvoir la filière oléagineuse au niveau sous régional en plus du niveau national dans le cadre de la politique agricole commune (PAU). Cela pourrait viser en priorité l'amélioration de la productivité et les incitations pour les agents de la filière au sein de l'Union. En mettant à profit les avantages des économies complémentaires et d'échelle offertes par l'Union, celle-ci pourrait s'engager à promouvoir la spécialisation de la production et la transformation des cultures oléagineuses.

LIMITATIONS

- la principale limite réside dans l'incertitude de la qualité des données utilisées pour le calcul des différents indicateurs. En effet, en dépit des efforts fournis pour utiliser des données provenant de sources fiables, certaines prennent le soin de préciser que les données publiées sont non officielles. Aussi, on a eu parfois recours à des méthodes d'extrapolation pour estimer certaines données non disponibles, qui ne reflètent pas nécessairement la réalité;
- pour la comparaison entre l'huile de palme et l'huile locale, il n'a été considéré que la principale société de production d'huile de coton, en omettant les autres producteurs, qui pour la plus part, opèrent dans le secteur informel.

Bibliographie

1. Baffes, J., (2010), *Marchés des sous produits du coton : tendances mondiales et implications pour les producteurs africains de coton*, La Banque mondiale, Juin 2010.
2. Banque mondiale, (2007), *Le Défi de la Diversification des Exportations dans un Pays enclavé : Étude diagnostique sur l'intégration commerciale pour le programme du Cadre Intégré*.
3. Banque mondiale, (2008), *Organisation et performances des filières cotonnières africaines : leçons de réformes*, Rapport final Novembre 2008.
4. Défis Sud n°99, (2011), *Les paysans du Burkina veulent une véritable politique agricole*, Bimestriel Février-Mars 2011.
5. Direction Générale du Commerce, (2010), *Balance commerciale et commerce extérieur années 2008 et 2009*, Edition 2010.
6. Initiative on Soaring Food Prices (ISFP), (2008), *Mission d'évaluation de la situation de consultation des partenaires et identification préliminaire d'un plan d'action*, Burkina Faso Avril 2008.
7. Institut Nationale de la Statistique et de la Démographie, (2009), *Situation du commerce extérieur du Burkina Faso en 2009*, Edition 2010.
8. Ministère de l'économie et des finances, (2009), *Document de stratégie de croissance accélérée et de développement durable 2010-2015*, Février 2009.
9. OMC, (2011), *Examen des politiques commerciales au Burkina Faso, Rapport du secrétariat*, 24 mai 2004.
10. Soulama, S. et Méda, J. D., (1999), *Contraintes et opportunités pour le développement des services de transport routier au Burkina Faso*, Etude CAPAS séminaire régional, 1999.
11. West Africa Trade Hub, (2010), *Coûts de transport et de la logistique sur le corridor Tema-Ouagadougou*, Rapport technique Avril 2010.

ANNEXE I: Méthodologie utilisée

Un guide sur la méthodologie utilisée par le projet SPAAA peut être téléchargé en cliquant [ici](#).

ANNEXE II: Données et calculs utilisés dans l'analyse

		Devise locale		FCFA					
Symbol	Année statut commercial	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Notes	
		m	m	m	m	m	m		
P _{lit(s)}		694.44	707.00	797.00	895.00	1,000.00	902.81	CIF Price	
P _{ba}									
ER _c		527.89	522.96	478.80	447.80	485.00	494.80	Données IAP/DGEP	
ER _a		527.25	522.43	574.56	537.36	582.00	593.76	Une surevaluation de 20% à partir de 2007	
AC _{o,wh}		71,369.88	72,174.89	73,657.50	78,266.68	88,986.69	95,134.35	Ensemble des charges liées à l'acheminement du produit	
AC _{a,wh}		65,660.29	66,400.90	67,764.90	72,005.34	81,867.76	87,523.60	Déduction des coûts informels de transport et logistique (8%)	
P _{wh}		731,895.42	616,969.67	639,730.89	838,383.78	726,346.78	757,575.67	Prix calculé à partir du prix détaillant donné par l'IGAE	
AC _{o,lg}		63,206.61	64,414.08	69,791.86	82,833.57	81,416.67	82,972.22	Somme de toutes les charges liées à l'acheminement Prise en compte du coût de transport efficient de 25 FCFA/T/Km	
AC _{a,lg}		56,419.93	57,491.67	62,869.44	75,164.62	73,544.12	75,099.67		
P _{lit}		446,405.23	455,333.33	509,111.11	622,222.22	603,333.33	618,888.89	Prix à la sortie de l'usine (SN CITEC)	
E									
BOT									
QT _{wh}									
QL _{wh}									
QT _{lg}									
QL _{lg}									

3-years averages			
2005-2007	2006-2008	2007-2009	2008-2010
732.81	799.67	897.33	932.60
#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
509.88	483.19	470.53	475.87
541.41	544.78	564.64	571.04
72,400.76	74,699.69	80,303.62	87,462.57
66,608.70	68,723.72	73,879.33	80,465.57
#####	#####	#####	#####
65,804.18	72,346.50	78,014.03	82,407.49
58,927.02	65,175.25	70,526.06	74,602.81
#####	#####	#####	#####
#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!

Symbol	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Formula
P _{lit(ocS)}	366,590.28	369,733.71	381,604.18	400,781.00	485,000.00	446,710.39	[1]*[2]
P _{lit(ocSa)}	366,145.83	369,358.01	457,925.02	480,937.20	582,000.00	536,052.47	[1]*[2b]
RP _{o,wh}	437,960.16	441,908.60	455,261.68	479,047.68	573,986.69	541,844.74	[9]+[3]
RP _{a,wh}	431,806.13	435,758.91	525,689.92	552,942.54	663,867.76	623,576.07	[10]+[3b]
RP _{o,lg}	374,753.55	377,494.52	385,469.82	396,214.11	492,570.03	458,872.51	[11]-[5]
RP _{a,lg}	375,386.19	378,267.24	462,820.47	477,777.92	590,323.64	548,476.39	[12]-[5b]

2005-2007	2006-2008	2007-2009	2008-2010
#####	#####	#####	#####
#####	#####	#####	#####
-	-	-	-
#####	#####	#####	#####
#####	#####	#####	#####

Symbol	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Formula
PG _{o,wh}	293,935.26	175,061	184,469	359,336	152,360	215,731	[4]-[11]
PG _{a,wh}	300,089.30	181,211	114,041	285,441	62,479	134,000	[4]-[12]
PG _{o,lg}	71,651.68	77,839	123,641	226,008	110,763	160,016	[6]-[13]
PG _{a,lg}	71,019.04	77,066	46,291	144,444	13,010	70,412	[6]-[14]
NR _{P_{o,wh}}	67.11%	39.61%	40.52%	75.01%	26.54%	39.81%	[15]/[11]
NR _{P_{a,wh}}	69.50%	41.59%	21.69%	51.62%	9.41%	21.49%	[16]/[12]
NR _{P_{o,lg}}	19.12%	20.62%	32.08%	57.04%	22.49%	34.87%	[17]/[13]
NR _{P_{a,lg}}	18.92%	20.37%	10.00%	30.23%	2.20%	12.84%	[18]/[14]
NRA _o	19%	20.62%	32.08%	57.04%	22.49%	34.87%	[(17)+[8]]/[13]
NRA _a	18.92%	20.37%	10.00%	30.23%	2.20%	12.84%	[(18)+[9]]/[14]

2005-2007	2006-2008	2007-2009	2008-2010
#####	#####	#####	#####
#####	#####	#####	#####
#####	#####	#####	#####
#####	#####	#####	#####
#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
-814.67%	-831.05%	-841.18%	-846.07%
-898.08%	-911.49%	-919.87%	-924.12%

Symbol	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Formula
IRG	-	-	-	-	-	-	-
ERPG	444.44	376	(76,321)	(80,156)	(97,000)	(89,342)	[(2)-[2b]]*11
ACG _{wh}	5,709.59	5,774	5,893	6,261	7,119	7,611	[3]-[3b]
ACG _{lg}	(6,786.68)	(6,922)	(6,922)	(7,669)	(7,873)	(7,873)	[5b]-[5]
EG	-	-	-	-	-	-	-

2005-2007	2006-2008	2007-2009	2008-2010
-	-	-	-
#####	#####	#####	#####
#####	#####	#####	#####
(6,877.17)	(7,171.26)	(7,487.97)	(7,804.68)
#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!

Symbol	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Formula
MPS _o	-	-	-	-	-	-	[17]*[29]
MPS _a	-	-	-	-	-	-	[18]*[27]

2005-2007	2006-2008	2007-2009	2008-2010
-	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
-	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!

ANNEXE III: Plans palmiers en Côte d'Ivoire

Encadré : Plans palmiers mis en œuvre en Côte d'Ivoire

Les plans palmiers ont été mis en œuvre grâce à un système intégré de production qui avait pour centre de gestion la société industrielle PALMINDUSTRIE. Cette société pilotait les créations de nouvelles superficies tant au plan industriel qu'au plan villageois.

Le premier plan palmier s'est réalisé sur la période de 1963 à 1985. Il a été conçu comme un programme de diversification agricole. Ce plan a permis de réaliser 75 681 ha de palmier (47 943 ha de plantations industrielles et 27 737 ha de plantations villageoises), des huileries et de créer le Fonds d'Extension et de Renouvellement (FER). Le coût global du plan a été estimé à 19,251 milliards sur financement de plusieurs bailleurs de fonds.

Le deuxième plan palmier s'est réalisé de 1986 à 1990. Pour un coût de 33 milliards F CFA. Il a permis de réaliser 67 500 ha de plantations (17.700 ha de plantations industrielles et 49.800 ha de plantations villageoises) et de construire deux huileries.

En 1990, avec le désengagement de l'Etat du secteur productif au profit du secteur privé, plusieurs entreprises parapubliques ont été liquidées. Ainsi, la PALMINDUSTRIE sera cédée en 1996 à trois entreprises privées (PALMCI, PALMAFRIQUE et SIPEFCI). Face aux dysfonctionnements aggravés par le manque de mesures préparatoires à la privatisation et l'impact de la baisse des cours mondiaux notamment, la réorganisation de la filière s'est avérée indispensable.

Ainsi, au cours de l'Atelier National sur la Filière Palmier à Huile tenu à Grand Bassam du 17 au 19 septembre 2002, un nouvel axe de développement de la filière a été proposé avec comme dispositions majeures :

- la création d'une Association interprofessionnelle ;
- la définition d'un cadre de collaboration entre les sociétés agro-industrielles et les planteurs villageois.

A la suite de ces deux premiers plans qui ont favorisé le développement rapide de la production ivoirienne d'huile de palme, un troisième plan inscrit dans le plan de développement agricole sur la période 1992-2015. Les principaux objectifs de ce plan sont de :

- Doubler d'ici à 2015 sa production d'huile de palme, à travers un nouveau programme de développement du secteur palmier ;
- Mieux valoriser les acquis de l'outil productif;
- Se positionner en leader pour la satisfaction des besoins en oléagineux de la sous-région
- Définir un nouveau cadre contractuel entre les différents partenaires de la filière;
- Stimuler l'organisation professionnelle des producteurs et ;
- Améliorer la compétitivité de la filière.

Ce dernier plan tout en renforçant la diversification des cultures, contribuera à la lutte contre la pauvreté en permettant aux acteurs de la filière de tirer le meilleur revenu de l'exploitation du palmier à huile.



FOOD AND AGRICULTURE
ORGANIZATION OF
THE UNITED NATIONS



MAFAP
SPAAA

supported by the *Bill and Melinda Gates Foundation*